



BON USAGE - ALERTES

PUBLIÉ LE 27/06/2023 - MIS À JOUR LE 29/06/2023

Clomid (citrate de clomifène) : le traitement doit être arrêté en cas d'altération de la vision

Des données de sécurité récentes issues de signalements internationaux de pharmacovigilance et de publications scientifiques mettent en évidence de nouveaux effets indésirables visuels associés à un traitement par citrate de clomifène (Clomid), utilisé en cas de troubles de la fertilité chez la femme. Dans de rares cas, ces effets indésirables ont pu mener à une perte totale et irréversible de la vision (cécité). Aussi, si une patiente a la sensation que sa vue se dégrade ou éprouve une quelconque gêne visuelle inhabituelle, elle doit interrompre son traitement et contacter rapidement son médecin.

Clomid, un médicament à base de citrate de clomifène, permet de stimuler l'ovulation. Il est prescrit en première intention pour traiter certaines stérilités, induire l'ovulation lors d'un parcours d'assistance médicale à la procréation, ou encore rechercher la cause d'une absence de règles.

En France, environ 47 000 femmes utilisent ce médicament chaque année (données [Open Medic](#) 2021).

Les troubles visuels sont des effets indésirables connus associés à Clomid. Jusqu'à présent il était admis que les altérations visuelles associées à Clomid prennent la forme de scotomes (taches dans le champ visuel), d'une vision trouble ou encore de phosphènes (flash dans le champ visuel). Le mécanisme à l'origine de ces troubles n'est pas connu, ce qui ne permet pas d'anticiper leur apparition.

Des données de sécurité récentes mettent en évidence de nouveaux effets visuels. Ceux-ci peuvent, dans certains cas, conduire à une cécité partielle ou totale qui ne se résorbe pas toujours après l'arrêt du traitement.

Aucun facteur de risque précis n'est identifié mais une durée d'utilisation et un dosage supérieurs aux recommandations ont été rapportés dans quelques cas.

Information pour les professionnels de santé

Avant le début d'un traitement par clomifène, informez vos patientes des risques visuels associés à ce médicament et insistez sur le respect de la dose prescrite et de la durée du traitement.

Si vous observez chez une patiente des effets indésirables graves ou inattendus : [déclarez-les sur le portail du ministère chargé de la santé](#).

Information pour les femmes traitées

En cas d'antécédent de troubles visuels associés à l'utilisation de Clomid (cycle de traitement précédent ou actuel), vous ne pourrez plus jamais utiliser de Clomid, c'est une contre-indication.

Avant de vous prescrire ce médicament, votre médecin doit vous avertir du risque d'altération visuelle et vous signaler qu'en cas d'apparition de troubles visuels inhabituels, vous devrez interrompre tout de suite votre traitement et consulter un médecin.

Si aucune autre cause de trouble visuel n'est identifiée, votre traitement par clomifène devra être définitivement arrêté. Votre médecin vous prescrira un examen ophtalmologique complet et un autre traitement pourra vous être proposé si cela est nécessaire.

Lire aussi

RISQUES MEDICAMENTEUX - MÉDICAMENTS - PUBLIÉ LE 27/06/2023

Clomid 50 mg, comprimé : risque de troubles visuels graves (cécité)

Information destinée aux gynécologues, médecins généralistes, médecins urgentistes, ophtalmologistes, pharmaciens d'officine, pharmaciens hospitaliers.
